



Procès-verbal n° 24-2025

Séance du 5 mai 2025

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025
3. Assermentations
4. Adoption de l'Ordre du Jour
5. Présentation des Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE) par le Bureau d'études Mosini & Caviezel SA
6. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 05-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles
 - Préavis n° 06-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour la rénovation de la place de jeux de Cottens
 - Préavis n° 07-2025 – Modification du nombre de Conseillers communaux et municipaux
7. Communications du Bureau du Conseil Communal
8. Nominations complémentaires (en remplacement de MM. Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, démissionnaires au 31.03.2025) :

➤ Commission ad hoc "Mobilité"	➔	1 membre
➤ Commission ad hoc "Déchets"	➔	2 membres
➤ Commission ad hoc "Epuration des eaux et statuts ERM"	➔	1 membre
➤ Délégué suppléant à l'ASIABE	➔	1 membre
9. Communications municipales
10. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
11. Propositions individuelles et divers
12. Clôture

1. Appel

68 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es à la date du 25 avril 2025.

59 sont présents-es

9 sont absents-es

Dont

1 conseillère, Mme Nathalie Leitos, démissionnaire avec effet au 29 avril 2025 (après convocation).

7 Conseillers-ères excusés-es :

Mme Tania Aeschlimann, M. Jean-François Blanc, M. Etienne Bourcoud, M. Jean-Luc Bovey, Mme Francine Jeanprêtre, Mme Martine Meldem, M. Philippe Schneiter

1 Conseiller non excusé :

M. François Jobin

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Mme la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les délibérations du Conseil.

Du côté de la Municipalité, Mme Christine Gilliéron, Syndique, est absente (souffrante).

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Mme Laurence Micheli, Présidente, procède à l'énumération page par page du PV n° 23-2025 :

Page 326 (haut de la page) – M. Jacques Brera rectifie son intervention puisque, après vérification, il faisait référence à l'art. 40 de la loi vaudoise sur l'énergie, et non à l'art. 61.

Aucune autre demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel que modifié

Pour 55

Contre 00

Abstention(s) 04

3. Assermentations

En remplacement de MM. Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, démissionnaires, Mme Pierrette Chenevard et Mme Mandy Wagner Laurent sont assermentées et admises au Conseil Communal de Hautemorges par acclamations.

Le nombre de conseillers-ères présents-es est désormais de 61.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Aucune demande de modification n'est requise.

L'Ordre du Jour est soumis au vote :

L'Ordre du Jour est accepté tel que présenté

Pour 60

Contre 00

Abstention(s) 01

5. Présentation des Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE) par le Bureau d'études Mosini & Caviezel SA

En quelques mots, M. Serge Gambarasi, Municipal, présente M. Laurent Glassey, ingénieur HES, chargé d'exposer les Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE), éléments servant de base pour l'élaboration du futur Règlement, ainsi que des taxes qui l'accompagneront.

Le document présenté est joint au présent PV.

A la question de M. Yann Caloz souhaitant connaître, en pourcentage, la capacité d'évacuation des eaux, M. Laurent Glassey explique que le pourcentage est strictement basé sur la longueur, plutôt que l'utilisation à proprement parlé.

M. Dominique Kohli demande ce qui va finalement être soumis au CC et, sur les 20 millions d'investissement prévus, quelle sera la répartition des charges entre la commune et l'ERM.

M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme que le Règlement, qui devrait être proche de celui en vigueur à Bussy-Chardonney, est de la compétence du CC. En revanche, les principaux changements à prévoir concernent le montant et le mode de perception des taxes. A ce titre, il rappelle que, depuis 2018, les comptes "épuration" et "entretien des collecteurs" sont déficitaires. D'autre part, et bien que rien ne soit encore clairement établi, le financement du raccordement avec l'ERM nous incombera et un préavis sera soumis au CC en temps voulu.

Evoquant les problèmes pouvant être engendrés en aval par une augmentation de notre capacité d'évacuation, M. Giorgio Anastopoulos demande quel type de coordination existe avec les communes concernées, notamment Morges.

M. Laurent Glassey et M. Serge Gambarasi expliquent qu'il appartient à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) de valider ce type de travaux et d'assurer le rôle de coordinateur.

Sur la base d'un réseau évalué à CHF 74 millions, M. Jacques Brera attire l'attention de l'assemblée sur le fait que sur une période de 75-80 ans, il faudrait investir plus de 1 million de francs par année pour le maintien du réseau. Compte tenu de l'absence de projet de ce type soumis par la Municipalité durant cette législature, il en déduit qu'un certain retard a été pris et qu'il faut se préparer à un rattrapage. Il revient également sur la notion d'unité locative intégrée dans le cadre de la perception des taxes et s'étonne qu'à l'ère du consommateur-payeuse une telle mesure soit envisagée.

M. Laurent Glassey et M. Serge Gambarasi précisent que ces critères correspondent à ce que prévoit le règlement type du canton, lequel est basé sur une recommandation faite par le surveillant des prix. Au final, il appartiendra à la Municipalité de trouver un bon équilibre et de choisir des modalités de perception correctes.

M. Jacques Brera poursuit avec une question relative à l'entretien des bassins de rétention, faisant partie du réseau d'évacuation des eaux, et demande s'il y a un lien à faire avec ce thème.

M. Laurent Glassey estime que ce genre d'ouvrage canalisé rentre dans l'inventaire communal.

M. Cédric Jotterand rappelle à l'assemblée qu'il s'agissait d'une présentation et qu'il est prématuré de débattre aujourd'hui sur des questions de détails, lesquelles seront forcément rediscutées lorsqu'un préavis sera déposé par la Municipalité.

M. Serge Gambarasi, Municipal, réagit et rappelle à son tour que le CC attend que la Municipalité assume son rôle et informe les membres du CC sur les enjeux d'importance à venir.

En lien avec les bassins de rétention, Mme Evelyne Baumann cite un projet agricole destiné à faire remonter les eaux par pompage. A la place, ne serait-il pas préférable de créer d'autres bassins de rétention afin de récupérer ces eaux de surface ?

M. Laurent Glassey énonce d'emblée la nécessité d'étanchéifier ces bassins, et rend attentif aux limites d'un tel système, lequel, une fois plein, ne serait plus d'aucune utilité pour absorber de nouvelles crues.

6. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :

- **Préavis n° 05-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles**

Conclusions du préavis :

- *D'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00 pour la réfection de chemins agricoles ;*

- *D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes.*

Commission des Finances

M. Adrian Marti, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Commission ad hoc "Chemins et ouvrages AF"

Mme Ghislaine Zürcher, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer sur-le-champ, Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Jacques Brera déclare d'emblée soutenir le projet. Toutefois, en lien avec le passage du rapport de la Commission ad hoc concernant le chemin 212 (à proximité du terrain de foot à Apples, en direction de Ballens) : "...ce tracé ne peut entrer dans ce programme AF, il est en zone forestière et son entretien est géré par le Service des Forêts....", M. le Conseiller souhaite comprendre pourquoi certains tronçons forestiers sont pris en compte dans ce préavis, alors que d'autres non.

M. Claude Dumauthioz, Municipal, explique que le tronçon en question est en zone forestière, qu'il a effectivement été évalué par le Bureau Mosini & Caviezel SA, mais qu'il n'a finalement pas été comptabilisé dans les subventions AF. A titre d'exemple, M. le Municipal cite un autre tronçon très endommagé, pour lequel un appel d'offre devra avoir lieu, avant de négocier avec le Service cantonal des forêts pour tenter d'obtenir des subventions. Il précise encore qu'en fonction de leur utilisation (agricole, forestière, publique ou autre), chaque chemin est classifié par le Service cantonal dans une catégorie lui permettant, ou non, de bénéficier des subventions.

M. Laurent Glassey confirme qu'une expertise fédérale détermine le taux et le type de passage pour chaque chemin.

M. Cédric Jotterand relance la question et souhaite s'assurer d'avoir bien compris la situation. Ainsi, 3 tronçons distincts sont évoqués, soit un premier tronçon en zone agricole qui va bénéficier des subsides, un deuxième tronçon pas vraiment en zone forestière pour lequel une demande de subsides est en cours, et enfin un troisième tronçon qui ne fait pas partie du préavis, puisqu'aucune subvention n'est à attendre. Quel que soit le droit ou non d'obtenir des subventions, la Municipalité ne devrait-elle pas avant tout apprécier la nécessité de rénover un bout de chemin dégradé et l'inclure malgré tout dans le préavis ?

M. Claude Dumauthioz, Municipal, résume comme suit : 1^{er} tronçon (route cantonale à porcherie), entièrement à usage agricole sera subsidié. 2^{ème} tronçon (porcherie à croisée), sans intérêt agricole et ne sera pas subsidié. Enfin, les 2 tronçons en forêt feront l'objet d'un appel d'offre et d'un préavis, une fois que le Service forestier se sera déterminé.

M. Dominique Kohli défend ce préavis et s'interroge sur la nécessité d'interdire l'accès à ces chemins agricoles et d'effectuer des contrôles. Ces démarches sont de la compétence de la Municipalité, qui est invitée à se déterminer sur ce point.

M. Stéphane Barbey met en évidence le fait que les chemins AF sont souvent détériorés par le ruissellement des eaux et souhaite savoir si cette problématique, bien que ne figurant pas dans le préavis, a été prise en compte.

M. Laurent Glassey confirme qu'en règle générale, ces risques sont intégrés dans la conception des chemins, par la création de dévers ou d'arasements de banquettes.

M. Etienne Fuchs se réfère à la page 15 du préavis et en particulier aux CHF 111'000.00 dévolus à la direction des travaux, et demande à qui sera attribué cette direction des travaux.

M. Claude Dumauthioz, Municipal, explique ce montant comme étant le plafond admis par le Service des Améliorations Foncières. Quant à la direction des travaux, un cahier des charges répartira cette responsabilité entre le Service Technique de la commune et un tiers.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 05-2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté

Pour 59

Contre 00

Abstention(s) 02

➤ **Préavis n° 06-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour la rénovation de la place de jeux de Cottens**

Conclusions du préavis :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer les travaux de réfection de la place de jeux de Cottens pour un montant de CHF 70'000.-*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.-*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.*

A titre liminaire, M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, informe l'assemblée que l'amendement initialement proposé par la Commission ad hoc "Infrastructures loisirs et sport", puis retiré par cette dernière en raison de sa non-conformité, a été repris par la Municipalité qui à son tour propose d'amender les conclusions de son préavis pour les raisons suivantes :

"La rénovation de la place de jeux de Cottens est nécessaire pour garantir la sécurité des enfants et s'inscrit dans la politique d'entretien des aires de jeux de la commune. Pour faire suite aux séances avec la commission ad hoc, certaines remarques pertinentes ont été faites, qui amélioreraient le confort et la possibilité d'usage des jeux par les plus petits, notamment l'accès à la tour tobogan par un escalier, la pose d'une balançoire pour petits, le maintien du « tape-cul » (qui semble satisfaire toutes les classes d'âges) et dès lors également, une augmentation des surfaces de zones de chutes. Ces améliorations et modifications sont soutenues par la municipalité et chiffrée par une augmentation du préavis de 10'000.-."

Dès lors, la Municipalité propose d'amender les conclusions du préavis comme suit :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer les travaux de réfection de la place de jeux de Cottens pour un montant de CHF 80'000.-*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 80'000.-*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions*

Commission des Finances :

M. Nicolas Walker, rapporteur, précise que la Commission a statué sur le préavis initial (non amendé), et donne lecture des conclusions du rapport unanime, lequel propose à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Commission ad hoc "Infrastructures loisirs et sport"

M. Nicolas Hofmann, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions amendées du préavis de la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

1) L'amendement de la Municipalité tel que décrit ci-dessus est soumis au vote :

L'amendement de la Municipalité au préavis n° 06-2025 est accepté

Pour 58

Contre 01

Abstention(s) 02

2) Le préavis amendé est soumis au vote :

Le préavis n° 06-2025 tel qu'amendé est accepté

Pour 58

Contre 01

Abstention(s) 02

➤ **Préavis n° 07-2025 – Modification du nombre de Conseillers communaux et municipaux**

Conclusions du préavis :

- *de fixer le nombre de Conseillers municipaux (exécutif) à 5 dès la législature 2026-2031.*
- *de fixer le nombre de Conseillers communaux (législatif) à 55 dès la législature 2026-2031.*

Commission ad hoc "Législature 2026-2031"

M. Patrice Copin, rapporteur, donne lecture d'extraits ainsi que des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Mme Sylvette Aubord, Conseillère, soumet au CC une demande d'amendement. Elle procède à la lecture de ses motivations ainsi que de ses conclusions, lesquelles proposent à l'assemblée de maintenir le nombre de conseillers communaux à 70 membres. La demande d'amendement est jointe au présent PV.

Mme la Présidente reprend certains éléments du rapport de la Commission ad hoc et de l'amendement, selon lesquels le nombre de 2.3 commissions par membre du CC passerait à 3 avec 55 membres (chiffres basés sur des données d'octobre 2024), et rectifie en précisant que, ayant accompli leur mission, plusieurs commissions ad hoc ont été dissoutes. En tenant compte de la situation actualisée, le nombre de commissions par conseiller passerait en fait de 2 à 2.6 (déduction faite des membres de la Commission des Finances qui ne peut cumuler plusieurs commissions).

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer sur-le-champ, Madame la Présidente ouvre la discussion.

Tout en défendant les conclusions du préavis, M. Cédric Jotterand brosse en quelques mots le profil actuel du CC, en soulignant un taux d'absentéisme parfois important, la démission de membres impliqués, la moyenne d'âge des conseillères et conseillers, et le risque de ne pas être en mesure ou d'atteindre le nombre de candidatures souhaité ou de motiver de jeunes candidats. Le temps de la représentativité des villages est révolu dès la 2^{ème} législature qui suit la fusion et un CC à 55 membres gagnera en dynamisme et en efficacité.

En évoquant les notions de qualité, de représentativité et de présence, M. Dominique Kohli estime qu'à 55, le CC sera confronté aux mêmes problèmes d'absences et de démissions qu'un CC à 70 membres. De plus, il soutient l'idée que la notion de qualité dépend avant tout de l'engagement des conseillers, du dialogue entre l'exécutif et le législatif, de la valeur des préavis et de leur pertinence. Quant à la représentativité, elle sera mieux respectée à 70 membres, d'autant plus que plusieurs gros projets communaux vont animer le début de cette prochaine législature.

Madame la Présidente rappelle qu'au niveau des Commissions, la notion de représentativité a été abandonnée et qu'en conséquence le nombre des membres est en passe d'être réduit à 5.

Socialement parlant, Mme Sylvette Aubord considère que 70 membres respectent mieux la représentativité des 6 villages.

M. Cédric Jotterand rappelle qu'en aucun cas la représentativité mathématique ne pourra être garantie lors des prochaines élections puisque la loi nous impose d'être une commune unique (ce que nous sommes d'ailleurs depuis 2021) et plus 6 entités villageoises avec chacun sa liste.

Démontrant qu'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut, M. Giorgio Anastopoulos souligne que rien ne garantit que les 15 personnes absentes lors du dernier Conseil seront les 15 personnes en moins lors de la prochaine législature.

M. Yann Caloz met en évidence le fait que 55 ou 70 membres du CC ne correspondent qu'à 1.4 et 1.7 % de la population, soit un échantillon pas forcément représentatif de la population. Il défend avant tout la qualité des interventions et des débats, ainsi qu'une représentativité au sens large, c'est-à-dire en tenant également compte des tranches d'âges. Afin d'atteindre ces buts, il milite pour une réduction à 55 membres considérant qu'en densifiant les activités le CC bénéficiera de personnes plus impliquées et plus compétentes. Il encourage les membres du CC à repérer les personnes correspondant à ce profil pour former le prochain CC.

M. Nicolas Jotterand n'est pas sensible au problème de la représentativité géographique. En revanche, il souhaite voir des conseillers être prêts à débattre objectivement de tous les projets où qu'ils se trouvent. Enfin, il demande à comprendre ce qu'entendent les auteurs des rapports (commission et amendement) par "moins bien établi localement".

M. Patrice Copin évoque le mode de fonctionnement électoral, lors duquel on peut être face à une ou plusieurs listes, situation impactant directement le système de comptage des voix. Ainsi, une personne moins connue aura plus de difficultés à être élue s'il n'existe qu'une seule liste.

M. Nicolas Jotterand relate la nécessité d'être participatif (présence dans les manifestations, faire partie des diverses sociétés locales ou sportives) pour faciliter son intégration, se faire connaître et démontrer sa motivation.

M. Felix Mann considère que 55 personnes, motivées et conscientes de leur rôle, devraient être en mesure d'assumer la charge de travail, ceci d'autant plus si l'ensemble du CC parvient à améliorer son organisation. Il soutient donc la proposition d'un CC à 55 membres.

M. Cédric Jotterand précise que le Bureau du CC ne sera pas responsable de trouver des candidats, pas plus que d'établir leurs listes. Son rôle se limitera à informer la population, à enregistrer lesdites listes, ou encore à s'assurer de l'éligibilité des candidats.

M. Nicolas Hofmann informe l'assemblée avoir constitué un groupe de travail destiné à préparer ces élections, en créant une liste "communale" et en recrutant des candidats. Il est à disposition de toute personne intéressée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

1) L'amendement de Mme Sylvette Aubord tel que décrit ci-dessus est soumis au vote :

L'amendement au préavis n° 07-2025 est REFUSE

Pour 15	Contre 39	Abstention(s) 07
----------------	------------------	-------------------------

2) Le préavis tel que présenté par la Municipalité est soumis au vote :

Le préavis n° 07-2025 tel que présenté est accepté

Pour 52	Contre 00	Abstention(s) 09
----------------	------------------	-------------------------

7. Communications du Bureau du Conseil Communal

Mme Laurence Micheli, Présidente, annonce la démission de Mme Nathalie Leitos pour des raisons professionnelles. Son remplacement devrait avoir lieu lors de la prochaine séance.

8. Nominations complémentaires (en remplacement de MM. Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, démissionnaires au 31 mars 2025)

Commission ad hoc "Mobilité" ➔ 1 membre

2 membres ont préalablement déposé leur candidature par e-mail :

- M. Nicolas Hofmann
- Mme Pierrette Chenevard

Aucune autre candidature n'est proposée.

M. Nicolas Hofmann déclare retirer sa candidature séance tenante.

Dès lors, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, le CC procède à une élection tacite :

est élue à la Commission ad hoc "Mobilité"

Mme Pierrette Chenevard

Commission ad hoc "Déchets" ➔ 2 membres

2 membres ont préalablement déposé leur candidature par e-mail :

- M. Roland Darbellay
- Mme Mandy Wagner Laurent

Aucune autre candidature n'est proposée.

Dès lors, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, le CC procède à une élection tacite :

sont élus à la Commission ad hoc "Déchets"

M. Roland Darbellay et Mme Mandy Wagner Laurent

Commission ad hoc "Règlement sur l'épuration des eaux, révision des statuts ERM, crédit d'étude pour les STEP et révision des PGEE" ➔ 1 membre

Aucun candidature préalable n'ayant été déposée, l'assemblée est invitée à faire des propositions :

- Mme Cornelia Grandjean fait part de son intérêt

Aucune autre candidature n'est proposée.

Dès lors, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, le CC procède à une élection tacite :

est élue à la Commission ad hoc "Epuration des eaux, statuts ERM et révision des PGEE"

Mme Cornelia Grandjean

Délégué suppléant à l'ASIABE ➔ 1 membre

2 membres ont préalablement déposé leur candidature par e-mail :

- M. Roland Darbellay
- Mme Mandy Wagner Laurent

- M. Alain Lattafi est proposé par un membre du CC. Il confirme son intérêt.

M. Roland Darbellay déclare retirer sa candidature séance tenante.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Dès lors, le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à repourvoir, l'assemblée procède à un vote à bulletin secret :

■ Mme Mandy Wagner Laurent	25
■ M. Alain Lattafi	35
■ Bulletin blanc	1

est élu en qualité de délégué suppléant à l'ASIABE

M. Alain Lattafi

9. Communications municipales

- **Mme Christine Gilliéron, Syndique**

Absente (excusée).

Madame la Présidente informe l'assemblée que la présentation des "PRU" (Points de rencontre d'urgence) prévue ce jour est reportée à la prochaine séance.

- **M. Fabrice Marendaz, Municipal**

Agrandissement du collège Léman à Apples

La mise à l'enquête concernant l'installation de classes provisoires dans des containers sera publiée dans la FAOV à la fin de la semaine du 12 mai 2025. Ces mesures provisoires dureront le temps de l'agrandissement du bâtiment.

Croix-du-Moulin, Apples

Sur demande de Mme Cornelia Grandjean, M. le Municipal confirme que le retrait des échafaudages et les finitions de façades sont en cours et devraient être terminés pour la fin du mois. Les travaux d'aménagements extérieurs suivront.

- **M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal**

Aucune communication.

- **M. Claude Dumauthioz, Municipal**

Passage à niveau entre Pampigny et Sévery

En raison de travaux d'entretien des MBC, la route sera fermée la nuit du 12 au 13 mai prochain.

Passage à niveau de la Côte-de-Piez

M. le Municipal confirme que les travaux sont terminés et qu'en raison d'un trafic insuffisant (piétons, voitures, trains), aucune barrière ne sera installée.

Route Cantonale RC 65b (Apples – Pampigny)

La DGMR confirme que des travaux de rénovation se dérouleront dès mi-juin 2025 pour une période d'environ 7 semaines. Des restrictions de trafic sont à prévoir.

M. Yann Caloz demande des détails sur la nature des travaux. M. le Municipal précise qu'il s'agit d'un projet du canton et que des séances de coordinations doivent avoir lieu avec la commune. En définitive, la route sera aplatie et un tapis sera posé.

A la question de Mme Ruth Müller concernant la création d'une piste cyclable, M. le Municipal répond que le projet n'en prévoit pas.

- **M. Serge Gambarasi, Municipal**

Entretien des bassins de rétention d'eau privés

En réponse à la question posée par M. Jean-François Blanc lors du dernier CC, il est confirmé que le règlement en vigueur ne prévoit pas d'intervention spécifique pour l'entretien de ces ouvrages privés. Toutefois, M. le Municipal indique que ce point sera intégré dans le nouveau règlement, à la charge des particuliers.

- **M. Aurel Matthey, Municipal**

SIS Pompiers

Les casernes de notre région organisent une journée "portes ouvertes" le samedi 14 juin 2025. Dans le but de susciter des vocations, les enfants sont attendus en grand nombre, accompagnés de leurs parents et/ou grands-parents.

Prochain préavis

Les comptes 2024 en juin prochain.

Finances

A l'aide de quelques slides, M. le Municipal présente succinctement les principaux points relatifs au rendement des impôts 2024. Tous les détails figureront sur le préavis des Comptes 2024.

Sur question de M. Gilles Jotterand, M. le Municipal précise que la valeur du point d'impôt budgétisé était d'env. CHF 160'000.00, contre CHF 170'000.00 dans les comptes.

- **M. François Delay, Municipal**

Collège de Pampigny

Divers détails restant encore à régler, et dans le but d'accorder aux intervenants le temps nécessaire pour se déterminer, le préavis, initialement prévu en juin, est reporté en septembre 2025.

Face à plusieurs reports successifs du dossier, faisant suite au refus du préavis demandant un crédit d'études en mars 2024, M. Alain Lattafi souhaite avoir davantage de détail sur les raisons de ces retards.

M. le Municipal convient, notamment suite à son accident, ne pas avoir été en mesure de mettre toute l'énergie nécessaire à faire avancer le dossier. Néanmoins, il précise également que la loi cantonale ne définit que le cadre général. En conséquence, la création de nouveaux locaux nécessite un examen approfondi pour chaque détail et chaque dimension, au besoin en collaboration avec les utilisateurs, afin de s'assurer que leur conception correspondra en tout point aux besoins.

Maison des Jeunes

L'inauguration est confirmée à la date du 24 mai 2025.

Projet "Nouvel AJEMA"

Les 18 communes associées dans ce projet ont validé l'octroi d'un mandat de Chef de projet au Bureau de consulting et gestion de projets HIBOUX. Ainsi, MM. Christophe Bornand et Michael Lanza, fort d'une expérience avérée dans le domaine, accompagnent le Bureau et le Groupe de Travail dans leur quête.

10. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)

M. Julien Favre (délégué ASIABE) annonce que les préavis et PV sont enfin disponibles sur le site internet de l'ASIABE.

11. Propositions individuelles et divers

M. Yann Caloz demande la parole et procède à la lecture de sa démission de la Commission consultative "Mobilité" :

"En tant que conseiller communal membre de la commission consultative en mobilité, je souhaite aujourd'hui vous annoncer ma démission de cette fonction. Cette décision n'a pas été prise à la légère tant vous le savez ce sujet me tient à cœur.

Dès 2022, la commune de Hautemorges a engagé avec l'aide d'un bureau spécialisé et reconnu un plan directeur des mobilités, un outil ambitieux et essentiel pour une commune fusionnée de 4'000 habitants répartis sur six localités. Ce projet, financé à hauteur de 63'000 francs, avait pour objectif de bâtir une vision cohérente de la mobilité à l'horizon 2040, avec 19 objectifs et 44 mesures concrètes à réaliser.

Or, près de trois ans plus tard, je constate avec regret que très peu d'actions ont été mises en œuvre. La commission n'a quasiment jamais été convoquée depuis son institution, et notre rôle de soutien à la municipalité semble devenu purement théorique.

Ce manque de suivi est d'autant plus préoccupant que les enjeux sont réels et encore bien présent : saturation de certains P+R, insécurité des piétons et des cyclistes sur les routes de notre commune, isolement de certaines localités, absence de réseau cyclable structuré, et desserte en transports publics inégalitaire. Il est navrant car la mise en place cohérente des mesures proposées apporterait un confort aux habitants, mais également des économies, à celles et ceux par exemple qui n'ont ni la capacité de conduire, ni les moyens de posséder un véhicule privé.

Je démissionne pour souligner l'urgence d'une collaboration réelle et suivie entre la Municipalité et les commissions. Il est temps de relancer une dynamique participative et éclairée dans ce domaine crucial. Le plan directeur ne doit pas rester un objet théorique, mais devenir un levier d'action.

Je retrouverai désormais toute latitude de porter cette thématique importante du côté du Conseil, avec une énergie renouvelée."

M. Adrian Marti revient sur le préavis n° 05-2025 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles", et demande à la Municipalité de prévenir les propriétaires riverains suffisamment tôt pour qu'ils puissent profiter du chantier et organiser simultanément d'éventuels travaux de rénovations de routes et places d'accès ou de tronçons privés.

M. Claude Dumauthioz, Municipal, confirme avoir déjà eu des demandes dans ce sens, tout en mettant en évidence le fait qu'il est difficile de contacter tous les propriétaires concernés.

M. Cédric Jotterand informe l'assemblée de la mise à disposition d'une adresse e-mail "élections@hautemorges.ch" permettant à tout intéressé de se renseigner sur les démarches à suivre pour le dépôt des listes relatives aux prochaines élections communales. Cette adresse est à diffuser le plus largement possible, convaincu que, pour assurer une bonne représentativité, il est nécessaire de mobiliser le plus grand nombre de candidats possible.

Dans la foulée, M. le Conseiller demande des informations sur le projet "Pamicentre".

M. Claude Dumaouthioz, Municipal, confirme que le projet avance. La commune a acquis la partie habitation de M. Aubert et la Commission Foncière a validé la transaction. Le projet d'acte de DDP "est pratiquement ficelé", quand bien même la répartition définitive des surfaces, devant figurer sur l'acte de DDP, doit encore être arrêtée. D'autre part, les hésitations des EHC concernant la création ou la grandeur d'une pharmacie ne contribue pas à faciliter l'avancement du projet. Selon des prévisions, la publication d'une mise à l'enquête devrait être envisageable avant l'été.

A la question de Mme Ghislaine Zürcher demandant à quelle date devrait intervenir le déménagement de M. Aubert, M. le Municipal répond qu'il bénéficie d'un délai au 31 octobre 2025.

En lien avec la médiocrité du réseau internet et de téléphonie dans la zone du collège de Chaniaz, ainsi que des difficultés récurrentes à faire fonctionner le nouveau matériel connecté, Mme Sylvette Aubord émet le vœu que la Municipalité intervienne auprès des acteurs concernés afin que les conditions d'enseignement deviennent enfin dignes d'une telle infrastructure.

M. Fabrice Marendaz, Municipal, rappelle que la mise à jour du réseau informatique est de la compétence de l'ASIABE. Néanmoins, il confirme que divers travaux ont déjà été entrepris dans ce sens, mais que les reports successifs de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) pour implanter une nouvelle antenne, ne permettent pas aux travaux déjà exécutés de produire leurs effets.

M. Nicolas Hofmann estime que le temps de travail des Commissions et de plus en plus serré. Il demande donc à la Municipalité de mieux anticiper et que les préavis soient déposés plus rapidement.

Evoquant le bilan diffusé sur le fonctionnement de la Maison des Jeunes, Mme Caroline Nazroo demande si un bilan intermédiaire ou de clôture sera prévu pour clore le dossier des déchets.

M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme qu'une fois le préavis terminé, un bilan final sera présenté par la Municipalité.

M. Julien Favre demande des nouvelles quant aux oppositions sur le projet d'extension du collège Léman à Apples. Les travaux pourront-ils être commencés comme prévu au début des vacances d'été.

M. François Delay, Municipal, précise que les oppositions n'auront pas d'influence sur le début du chantier et que les travaux préparatoires avancent. La Municipalité a planché sur une solution d'accès au chantier, afin de respecter les restrictions du canton concernant les zones agricoles. La proposition sera soumise au COPIL de l'ASIABE dans la semaine et le calendrier devrait pouvoir être tenu.

12. Clôture

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie la Municipalité et les membres du Conseil pour leur présence, la bienvenue aux 2 nouvelles conseillères, et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h34.

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet

ADOPTION DU PRESENT PROCES-VERBAL

Dans sa séance du lundi 23 juin 2025, le Conseil Communal de Hautemorges a adopté le présent procès-verbal sans aucune demande de modification.

Hautemorges, le 23 juin 2025

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet